

Bureau des élections, de la réglementation, des associations et des missions de proximité-titres
Section élections politiques et professionnelles
Affaire suivie par : MF

Arrêté n° 38-2023-06-30-00000 du 30 JUIN 2023
portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de CHAPAREILLAN

LE PREFET DE L'ISÈRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R.11 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2022-12-19-00002 du 19 décembre 2022 portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de Chapareillan ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 – Une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est installée dans la commune de Chapareillan et est composée comme suit :

Prénom - NOM	Qualité
Gisèle MOTTA	Conseillère municipale titulaire
Sylvie THOME	Conseillère municipale titulaire
Malika MANCEAU	Conseillère municipale titulaire
Olivier BOURQUARD	Conseiller municipal titulaire
Bruno BERLIOZ	Conseiller municipal titulaire

ARTICLE 3 – La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 4 – Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Chapareillan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Isère.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général


Laurent SIMPLICIEN